

## PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires

Bourg en Bresse, le 1<sup>er</sup> août 2016

Service Urbanisme Risques

Unité Prévention des Risques

# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE L'ALBARINE ET DE SES AFFLUENTS COMMUNE DE CHALEY

## BILAN DE LA CONCERTATION

---

Un courrier de M. le préfet du 12 février 2016 a été adressé à M. le maire lui annonçant l'élaboration du PPR par les services de la DDT.

Les modalités de la concertation relatives à l'élaboration du plan sont les suivantes :

- information du maire, de ses représentants ou des élus du conseil municipal sur la procédure, le montage du dossier et l'aléa de référence ;
- définition des enjeux, du zonage et du règlement en concertation avec les élus communaux compétents sous la forme de réunions de travail et de visites de terrain. Ces réunions feront l'objet de comptes-rendus qui seront joints au registre d'enquête publique ;
- tenue d'une réunion publique de présentation du projet de dossier avant enquête publique, sur proposition ou avec l'accord des élus communaux ;
- avant le lancement de l'enquête publique, envoi du projet de plan de prévention des risques pour avis à la commune, à la communauté de communes de la vallée de l'Albarine, au centre national de la propriété forestière et à la chambre départementale d'agriculture de l'Ain ;
- mise en ligne, sur le site internet des services de l'État dans l'Ain ([www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)) du projet de plan de prévention des risques soumis à l'enquête publique pendant la durée de celle-ci ;
- après la phase de consultations et avant approbation, mise au point du dossier avec la commune.

.../...

Deux réunions de travail ont été organisées en mairie, en présence de la DDT et des élus communaux.

**Première réunion : 31 mars 2016**

Ordre du jour :

- présentation de la procédure PPR ;
- présentation de la carte des aléas;

**Deuxième réunion : 05 juillet 2016**

Ordre du jour :

- prise en compte de l'examen de la carte d'aléa et des conséquences en matière d'urbanisme sur les secteurs impactés par l'aléa ;
- recensement des enjeux ;
- présentation du projet de plan de zonage et du règlement.

Le chef de service,

signé

Jean François LAVIT